

Ministère du Travail, du Développement des Ressources
Humaines et de la Formation

Communiqué

Les employés et les employeurs du secteur privé sont avisés que les *Remuneration Regulations* concernant les nouvelles grilles salariales, suivant l'exercice de réajustement de la relativité, prennent effet à partir d'aujourd'hui, le **vendredi 13 Septembre 2024**.

Comme annoncé précédemment, les nouveaux salaires devront être en vigueur ce mois-ci, sans oublier que les arrérages de Juillet et Août devront être payés au plus tard à la fin de Décembre 2024.

13 Septembre 2024